

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 8 juillet 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 8 juillet 2013 à 9 h 00, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Marilynne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant la présence de tous les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du Code municipal s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire et déclare celle-ci ouverte.

### RÉSOLUTION 2013-07-150

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du Code municipal pour la tenue d'une séance extraordinaire;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la réunion par la préfet et vérification du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Aménagement de la route 138 à Tadoussac;
4. Transport adapté et collectif;
5. Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte – appel d'offres et octroi de contrat;
6. Route 138 – Côte à Arsène-Gagnon;
7. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 2013-07-151

***Réaménagement de la route 138 à Tadoussac***

CONSIDÉRANT QUE la route 138 passe au cœur de la majorité des municipalités de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le développement nordique et industriel du secteur Est de la Côte-Nord augmente la fréquence et le nombre de camions lourds, ayant comme impacts l'accroissement du bruit et, par le fait même, une diminution de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique est une source de richesse et un levier de développement majeur pour la MRC de La Haute-Côte-Nord et que celle-ci doit être préservée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite également maintenir et protéger la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a le devoir d'effectuer une bonne coordination des travaux à venir afin d'assurer la meilleure fluidité possible du réseau national;

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine des nouveaux traversiers ayant une plus grande capacité;

CONSIDÉRANT QUE le syndrome de la traverse a été décrit par le coroner Arnaud Samson dans un rapport d'investigation, en juin 2001, à la suite d'accidents survenus à proximité du service de traversier Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les matières dangereuses véhiculées par le transport lourd;

CONSIDÉRANT la position favorable de la MRC de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 09-09-182) quant à la construction du pont sur la rivière Saguenay qui a pour but, entre autres, d'améliorer la fluidité du transport;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution n'est pas en opposition à la résolution n° 09-09-182, mais qu'elle tient compte des préoccupations des citoyens et des commerçants de la municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT les demandes de la municipalité de Tadoussac adressées au MTQ, concernant le réaménagement de la route 138 (lettres datées du 1<sup>er</sup> février et du 11 juin 2013);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les démarches de la municipalité de Tadoussac et de ses gens d'affaires;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les démarches de la municipalité de Tadoussac.

RÉSOLUTION 2013-07-152

***Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte –  
appel d'offres et octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bardeaux d'asphalte estimée à environ 600 tonnes est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les grands chantiers sur la Côte-Nord entraînent une augmentation du nombre de véhicules de transport sur le territoire, et que plusieurs de ces véhicules sont vides lors de leur passage en Haute-Côte-Nord, en direction de Québec, Montréal, ou les environs;

CONSIDÉRANT QUE ces voyages de retour sont plus fréquents en période estivale et permettent de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite profiter de ces voyages de retour vers les grands centres où sont localisées la majorité des entreprises de valorisation des matières résiduelles, dont les bardeaux d'asphalte;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation visant le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte présentement accumulés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et à débiter les travaux dès que possible;

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de tonnes de bardeaux d'asphalte transportés et valorisés atteindront globalement la somme maximale de 99 999.00 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2013-07-153

#### ***Côte Arsène-Gagnon – suivi et demande d'information***

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes (lettres et résolutions) de la MRC de La Haute-Côte-Nord adressées au ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au projet de la côte Arsène-Gagnon;

CONSIDÉRANT les récents développements de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a reçu aucune information officielle quant à l'évolution de ce projet et qu'il est impératif d'en obtenir le suivi;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la Direction de la Côte-Nord du MTQ :

- d'être informé par écrit de l'évolution et de l'avancement du projet de la Côte Arsène-Gagnon;
- d'obtenir une copie du calendrier de réalisation des travaux.

RÉSOLUTION 2013-07-154

***Fermeture***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 11 h 30.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier